



# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 18 DECEMBRE 2008**

La séance est ouverte à 18 H 30.

Suite à la démission de Mme Eliane MALABRE, Monsieur le Maire accueille et installe dans ses fonctions de Conseiller Municipal, Monsieur Régis AUVRAY.

Monsieur le Maire fait part de divers remerciements qu'il a reçus.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 Novembre 2008 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente réunion est adopté à l'unanimité avec les modifications suivantes :

- La note sur les délégations du Maire a été modifiée et mise sur table.
- La délibération n°109 bis ayant pour objet « Décision modificative n°2 – Budget Ville » a été rajoutée à l'ordre du jour et mise sur table.
- La convention entre la Ville, le Conseil Général et le Comité d'Action et de Promotion Sociales se rapportant à la délibération n°502 a été mise sur table.
- La délibération n°902 ayant pour objet « Enquête publique pour la société A.M.B. » a été mise sur table.

Le Maire dans le cadre de ses délégations et comme le prévoient les articles L 2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T., informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement des dossiers depuis le dernier Conseil Municipal du 13 Novembre 2008 dans le domaine des marchés publics ainsi que des cessions et acquisitions immobilières. M. Foutel fait une remarque de fond et de forme sur la convention d'étude préalable au projet de création de la Communauté Urbaine. Monsieur le Maire lui répond que c'est la première fois depuis 1995 qu'il utilise la délégation sur une question comme celle-ci. En outre, le coût de l'étude (0.03 % du budget) est relativement faible et permettra d'éclairer les membres du Conseil Municipal sur ce dossier important.

## **Le Conseil Municipal abordant l'ordre du jour :**

- Adopte le Budget Primitif Ville 2009
- Adopte le Budget Primitif Transport 2009.
- Vote les soldes de subvention pour l'exercice 2008 ainsi que les acomptes de subvention pour l'exercice 2009 aux clubs sportifs.
- Vote le solde de participation 2008 à l'Association Familiale.
- Décide le versement d'acomptes sur les subventions 2009 pour les trois associations suivantes : l'Amicale des Employés Municipaux, l'Association des Retraités Municipaux et l'Association Familiale.
  
- Attribue un bon d'habillement à l'ensemble des agents territoriaux qui n'ont pas pour obligation de porter des tenues de travail et de sécurité selon les conditions figurant dans la délibération.
- Applique les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour les tickets de cantine et les concessions dans les cimetières et columbarium.
- Procède à des ajustements budgétaires en adoptant la Décision Modificative N°2 du Budget Ville.
- Autorise le Pouvoir Adjudicateur à signer les deux marchés suivants :
  - Le premier : marché de travaux pour la voirie et les réseaux divers avec la société SOCORE.





- Le second : marché d'entretien d'éclairage public, signalisation feux tricolores et illuminations dont la ville a besoin avec la société DESORMEAUX.
- Complète la délibération relative aux délégations au Maire en date du 18 Septembre 2008 en y ajoutant un 16<sup>ème</sup> point.
- Attribue une prime communale à la construction aux cinq familles couronnaises suivantes :
  1. Melle SAVARY Yvette et M. PESANT Frédéric, demeurant Lotissement le Champ du Bois, 12 allée Saint Antoine, Les Essarts à Grand-Couronne pour une catégorie de construction de type 5.
  2. Melle COTTIN Christèle et M. VILAIN Raynald demeurant 8 Allée de la Hêtraie, le Champ du Bois, les Essarts à Grand-Couronne pour une catégorie de construction de type 4.
  3. M. et Mme DUGARD Jean-Pierre demeurant 4 allée Albert Marquet à Grand-Couronne pour une catégorie de construction de type 5.
  4. M. et Mme DUTERTRE Alain demeurant 6 allée de la hêtraie, Les Essarts à Grand-Couronne pour une catégorie de construction de type 5.
  5. M. et Mme SUARES Patrick demeurant Lotissement les Pâtures, 4 allée Marcel Langrenay à Grand-Couronne pour une catégorie de construction de type 5.
- Rèvise les loyers des différentes propriétés communales au 1<sup>er</sup> Janvier 2009.
- Alloue une subvention de fonctionnement pour l'année 2009 aux associations suivantes : à l'Union Nationale des Retraités et des Personnes âgées, Hier Aujourd'hui Demain, Les Amis de la Musique, Association Bouttières/Cité Lohéac, Union des Commerçants Artisans et Entreprises de Grand-Couronne.
- Alloue une subvention de fonctionnement pour 2009 aux associations figurant dans la délibération.
- Nomme Mme Olivia BORDIN, Responsable de la Division Culture de la Ville de Grand-Couronne, titulaire de la licence n°1 et n°3 d'entrepreneur de spectacles dans le cadre des activités du Service Culturel de la Ville de Grand-Couronne.
- Autorise M. le Maire à signer la convention relative à l'accompagnement à la parentalité entre la Ville et M. FIEVET, consultant, intervenant, formateur pour l'année 2009.
- Octroie une subvention, dans le cadre de la prévention des maladies bucco-dentaires, à l'U. F.S.B.D. au titre de l'année scolaire 2008/2009.
- Autorise M. le Maire à signer la convention relative à la prévention bucco-dentaire avec l'U. F.S.B.D. 76.
- Adopte l'avenant à la convention de maîtrise d'œuvre sociale avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année 2009.
- Accorde une subvention exceptionnelle aux deux établissements scolaires suivants :
  - à l'école Jacques Prévert pour l'année 2009, dans le cadre de la manifestation pour le trentième anniversaire de la création de l'école.
  - au collège Jean Renoir pour l'organisation d'un séjour scolaire du 15 au 17/12/2008.
- Valide la programmation initiale 2009 des actions menées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'Agglomération Rouennaise et autorise M. le Maire à solliciter les subventions correspondantes.
- Applique le tarif unique précisé dans la délibération pour l'achat d'une carte jeune annuelle aux habitants de Grand-Couronne, âgés de 14 à 18 ans, participant aux animations de quartiers.
- Autorise M. le Maire à signer une convention pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2009, avec le Conseil Général de la Seine-Maritime et le Comité d'Action et de Promotion Sociales, visant la mise en place d'un dispositif de prévention spécialisée sur la Ville de Grand-Couronne.
- Modifie la délibération du 16/12/1998 et autorise Monsieur le Maire à signer une convention entre la MNT et la Ville qui permet à la Ville de verser à la MNT, la part patronale et salariale des cotisations. Décide de maintenir les modalités de participation de la Ville à la mutuelle des agents.
- Décide de la transformation d'emplois figurant dans la délibération correspondante.





- Autorise M. le Maire à signer le renouvellement d'un contrat concernant un poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe.
- Autorise M. le Maire à signer une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-Maritime visant à mettre à disposition les locaux et équipements sportifs du centre nautique Alex Jany et de la salle des sports Auguste Delaune afin d'organiser des épreuves sportives de recrutement des candidats admis qui aura lieu le 8 juin 2009.
- Acquiert auprès de Mme PRUVOST Pierrette une partie de la parcelle de terrain cadastrée AK 255, d'une superficie de 90 m<sup>2</sup>, située rue La Fontaine à Grand-Couronne, sans soulte.
- Engage la réalisation des travaux de voirie et réseaux divers pour l'implantation de futures constructions dans le secteur de la place Césaire Levillain aux Essarts, dont le coût total figure dans la délibération.
- Décide que dans le cadre de la Taxe pour extension du réseau de distribution électricité, tous les frais engendrés seront répercutés aux pétitionnaires dans leur totalité. Annule et remplace la délibération du Conseil Municipal prise le 13 novembre 2008 ayant le même objet.
- Instaure auprès des propriétaires fonciers concernés par la participation pour voirie et réseaux, une convention de versement.
- Prescrit la Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Grand-Couronne selon les dispositions énumérées dans la délibération s'y rapportant.
- Sollicite les huit subventions dans les domaines suivants auprès du Département de la Seine-Maritime :
  1. La voirie communale.
  2. La Construction ou rénovation de piscines.
  3. Les Locaux d'animation polyvalents.
  4. Les Equipements sportifs.
  5. Le Fonds d'Action Locale.
  6. Les Etablissements scolaires du premier degré.
  7. Les bâtiments publics.
  8. L'installation d'éclairage public.
- Dénomme la rue située au bout de la rue du Pavillon et desservant notamment l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes : rue du Clos Samson.
- Adopte le projet de classement au titre des sites de la « Vallée de Seine Boucle de Roumare »
- Emet un avis favorable sur le projet de stockage de marchandises diverses de la société SAS AMB PORT OF ROUEN, à condition de prendre en compte les deux réserves mentionnées dans la délibération.

Fin de séance à 20 H 20.

Grand-Couronne, le 19 Décembre 2008.

**Le Maire,**

**Patrice DUPRAY**  
**Vice-Président du Conseil Régional**  
**Maire de Grand-Couronne**

